



Cabinet du Ministre Paul MAGNETTE		DD	GOVERNEMENT WALLON Le Vice-Président
N° 0130231.2			
Date In 09 MARS 2011		Date Out	

Monsieur Paul MAGNETTE
Ministre du Climat et de l'Energie
Rue Brederode, 9
1000 BRUXELLES

Namur, le 08 MARS 2011

Nos Réf. : JMN/JeL/AnJ/CeB/SyG-2010-26245
Vos Réf. : PM/LL/IDD/DL/013023
Votre contact : Cécile BARBEAUX (081 321 445)

Monsieur le Ministre,

Objet : Avis sur l'étude prospective concernant la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel à l'horizon 2020

Suite à votre courrier relatif à l'étude prospective concernant la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel à l'horizon 2020, après examen par mes services et la CWaPE, je tiens à apporter les remarques suivantes.

Il faut préalablement souligner que la concertation des régions devrait intervenir en amont de la réalisation du projet d'étude. En effet, vu la compétence des régions en matière de distribution de gaz, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de sources d'énergie renouvelables, la définition des hypothèses sous-jacentes relatives à l'évolution des consommations devrait faire l'objet de concertations préalables.

L'objectif de l'étude est de proposer des recommandations sur la sécurité d'approvisionnement en gaz de la Belgique à l'horizon 2020. A ce titre, l'étude aborde la demande en gaz en Belgique et les capacités de stockage ainsi que les variations saisonnières de la demande. Toutefois, elle ne prend pas en compte la sécurité d'approvisionnement au niveau macro-régional (par exemple européen), voir international. Cet aspect devrait être également pris en considération. De même que la vulnérabilité de la Belgique en cas de réduction de l'offre de gaz et d'augmentation des prix.

Vu la crise et ses impacts, les années 2008 à 2010 ne sont pas représentatives. Pour ce qui concerne la consommation annuelle belge de gaz, l'étude fait référence à l'année 2008, année de crise. Il aurait dès lors été préférable de se baser par exemple sur une moyenne lissée.

L'étude s'appuie sur des études existantes, notamment l'étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité 2008-2017. Or cette étude a fait l'objet de diverses critiques, notamment en raison de l'absence d'intégration des mesures requises par le paquet Energie/Climat.

Concernant l'évolution des besoins, il convient de prendre en compte des éléments importants susceptibles d'influencer à l'avenir la demande en gaz naturel, tant à la hausse qu'à la baisse:

- Les mesures en matière d'URE, pour les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels: les politiques qui seront mises en oeuvre auront en effet un impact plus ou moins important sur la consommation.
- L'évolution des prix, déterminante pour la position concurrentielle du gaz naturel face aux autres énergies influencera à la hausse ou à la baisse la demande de gaz. De nombreux facteurs influencent cette évolution : cours internationaux des énergies primaires, marché du carbone, taxes et surcharges, politique de développement des réseaux, obligations de service public, etc.
- L'évolution du mix électrique :
 - o L'avenir réservé à la filière nucléaire et au mix de substitution choisi (y compris l'importation) a un effet important sur les besoins en gaz naturel ;
 - o L'évolution des quotas de production d'électricité verte: on a vu par le passé des conversions au gaz de sites importants, suite au développement d'un contexte favorable aux cogénérations...
- L'évolution des applications :
 - o Le développement des micro-cogénérations et pompes à chaleur gaz.
 - o Le développement des instruments de soutien aux énergies primaires alternatives en matière d'application chauffage: combustibles alternatifs, géothermie, solaire thermique et passif, etc.
 - o Le développement de la filière transport. Cet élément est délibérément exclu de l'étude, car considéré comme marginal. La conversion de seulement 10% du parc automobile au GNV induirait une hausse de la demande actuelle en gaz naturel de l'ordre de 5%, en contrepartie d'une diminution de 2% des émissions de CO₂ de la filière transport, à technologie égale. Cette option est donc loin d'être négligeable et constitue même une piste de développement très sérieuse pour les années à venir.
 - o Le développement de la production locale de biogaz, que ce soit en autoconsommation ou en vue de leur injection dans le réseau.

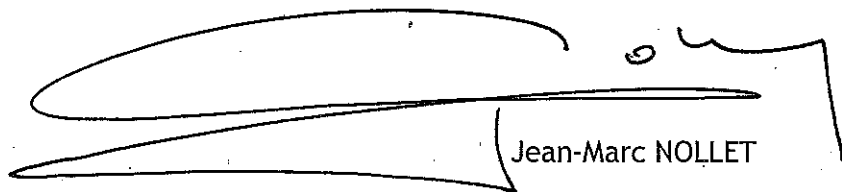
Concernant la question du nucléaire, il est à déplorer que le scénario tenant compte de la loi de sortie du nucléaire manque de précision et soit rejeté en fin de texte, dans une annexe, alors que la "déclaration du Gouvernement fédéral d'octobre 2009 de prolonger de 10 ans la durée de vie des centrales nucléaires" n'a pas encore été juridiquement transposée.

Dans le développement de sa politique d'investissement, sous contrôle de la CREG, Fluxys doit veiller à apporter une réponse aux besoins, qui dans les faits va bien au-delà du marché belge, vu le souci constant de maintenir la position centrale forte de la Belgique dans l'économie gazière européenne. Ainsi, les infrastructures, essentiellement en gaz H, sont assez largement supérieures aux besoins du seul marché belge. Les capacités réservées par les affréteurs représentent environ 5 fois la demande intérieure, du fait de l'importance de la composante transit « border-to-border ». Ceci corrobore la nécessité de considérer la sécurité d'approvisionnement dans sa dimension européenne et internationale.

Concernant le gaz L, la problématique est différente et fait l'objet d'une étude qui doit déboucher à terme sur une approche concertée entre les différentes entités régionales et fédérales. A ce stade, aucune décision n'a encore été prise concernant le planning de conversions éventuelles de zones L en zones H. Si des ajustements structurels permettront de faire face aux besoins à l'horizon 2020, il est très probable qu'au-delà, se pose la question de la disparition progressive de ce marché avec l'épuisement du gisement hollandais.

En outre, il faudra veiller, lors des développements ultérieurs de cette étude, à ce que les éléments de politique régionale soient pris en compte pour l'évaluation des besoins. A cette fin, un comité d'évaluation pourrait être mis sur pieds, éventuellement dans le cadre de structures de concertation existantes.

Je vous prie d'assurer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Marc NOLLET